



non remboursement des compteurs d'EDF et de VEOLIA

Par **chouchou51**, le **10/03/2009** à **09:51**

Bonjour

Nous avons fait notre état des lieux le 20/08/08, et n'avons pas eu le relevé des compteurs d'eau et d'électricité car la propriétaire n'était pas là ce jour là et le local est fermé à clefs (seule la propriétaire a les clefs). Je vous précise que nous passons par un notaire !!!!!

Ce fait à était marqué sur l'état des lieux.

Après plusieurs lettre en AR auprès du notaire nous avons quand même réussi à avoir les relevés le 31/10/08 donc chiffres faussés.

Depuis le 20/08/08 jusqu'au 31/10/08 (jour où nous avons arrêter les compteurs auprès d'EDF et VEOLIA) nous avons payés les factures tout en sachant qu'il y avait une nouvelle locataire qui a emmenagée le jour même de notre départ.

Depuis ce jour là nous demandons le remboursement auprès du notaire, nous appelons toutes les semaines et à chaque fois la même réponse "c'est en cours".

Nous sommes le 10/03/09 et nous commençons à perdre patience.

Comment pouvons nous nous en sortir ? Faut il faire appel à la justice ?